



TARIFS QUAI PUBLIC DU PORT DE GRON

1 er Janvier 2020

Tarifs rendus dans la cadre de l'utilisation exclusive du **quai public** du Port de GRON et ce sans utilisation des moyens de manutentions de la plateforme portuaire.

Sur le quai public ne sont autorisées que les manutentions portuaires de chargements et ou de déchargements **fluviaux**.

TARIFS (Prestation d'utilisation rendue sous forme de créneaux horaires - SHIFT)

1. Pour l'Accostage du bateau :

1 SHIFT = 500 € HTVA

1 SHIFT = 3h30 (soit de 08h30 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00)

Tout shift entamé est dû

2. Agent de Sureté – Sécurité Portuaire

Un superviseur détaché par le personnel de LOGIYONNE sera en charge de vérifier la bonne utilisation des engins / infrastructures.

En cas d'anomalie / risques, il pourra faire stopper les opérations.

Mise à disposition de l'agent

1 SHIFT = 150 € HTVA

1 SHIFT = 3h30 (soit de 08h30 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00)

Tout shift entamé est dû

Il est possible (sous condition des réservations déjà enregistrées en planning d'exploitation) de commander plusieurs SHIFT.

Le paiement a lieu à la réservation.